Les productions du dinosaur barbu

Voulez-vous savoir quelque chose sur les syndicats ?

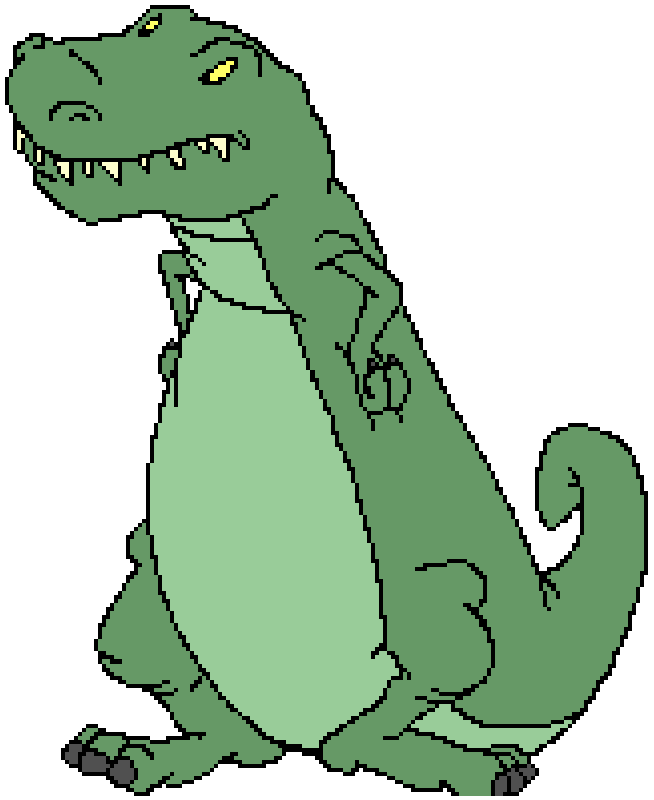

© **Tous droits reservés (mais nous sommes achetables)**

Pourquoi ce point à l'ordre du jour de la TROVEPO?

- Depuis plusieurs années, les membres ont exprimé le désir d'avoir une discussion sur nos relations avec le milieu syndical
  - Nous avons voté une **proposition** dans ce sens à l'AGA 2016;

- L'imbroglio avec le **Réseau Vigilance Outaouais** nous guette depuis deux ans
  - Et il revient vraisemblablement à l'ordre du jour avec le désir de former une nouvelle coalition intersyndicale et communautaire;

- Notre ami et collègue Jean-Pierre Deslauriers relance la question de **la syndicalisation du milieu communautaire** dans son livre *Le Milieu communautaire, vers un changement de paradigme* (2015)
  - Dans l'atelier "Droits des travailleurs, droits au travail" du Certificat en défense des droits, la question de la syndicalisation du milieu communautaire revient régulièrement sur le tapis;
- Nous avons un nouveau membre solidaire, le *Syndicat des employé.es de soutien scolaire de l'Outaouais (CSQ)*

Un très petit peu d’histoire

“40 ans de luttes: La Petite histoire de la TROVEPO”

- Le “quartier populaire et ouvrier”, la “classe populaire et ouvrière”
- Une **condition sociale partagée** entre les classes laborieuses et les classes sans-emploi – engagement militant des travailleurs dans les premiers groupes populaires (comptoirs alimentaires, garderies populaires, comités des citoyens)
    - Aux conseils d’administration de plusieurs groupes populaires (ACEF, Action-Chômage, accidentés de travail): toujours une présence syndicale, un départage des sièges entre les différents syndicats…
- Les luttes syndicales étaient les luttes populaires et vice-versa…

Éducation populaire

- Programmes ÉPA et EP syndicale (1972-1989)
    - L’avis du *Conseil supérieur de l’éducation (2016)* rappellent que l’éducation syndicale est une forme d’éducation populaire

- A l’origine, un des premiers défis de l’éducation populaire” – **apprendre à prendre la parole**
    - 1e lieu de cet apprentissage: au sein de leurs organismes (populaires et syndicaux). En AG, en assemblées délibérantes…
    - Apprendre aux adultes comment gérer leurs organismes, leurs rencontres, leurs débats… Habilités autant nécessaires dans les groupes populaires que dans les organisations syndicales
    - Les syndicats, comme les groupes populaires, étaient des organismes de luttes… et de formation politique.

Né pour un petit pain ?
Jamais de la vie!

Depuis le début de **notre** histoire (dans les années 70), le milieu syndical a lutté, côte à côte, avec le milieu populaire. Les deux partageaient les mêmes préoccupations de classe sociale. Il y avait **une coïncidence d'intérêts** entre le mouvement ouvrier et le mouvement populaire…

Il faut dire également que dans les années 70, le milieu syndical – comme le milieu populaire- était plus combatif.

Les syndicats sont une institution comme un autre…

Les chefs syndicaux sont des gras durs! Et ils sont des hommes, blancs…

Puis, aujourd'hui?

Si, entre les années 70 et 2010, le ~~populaire~~ communautaire a beaucoup changé (institutionnalisé), le milieu syndical aussi. Dans un contexte politique où les victoires s'avèrent rares, le repli sur soi (sur la défense de **ses** intérêts) prend le devant. La question de classe sociale se pose différemment (si ça se pose encore…). On dirait qu'il y a une méfiance entre le milieu syndical et le milieu communautaire. Que la communauté d'intérêts est moins évident.

Les intérêts des syndicats ne sont pas les mêmes que ceux des syndiquées! Gang de vendus!

Les syndicats veulent juste mobiliser sur leurs affaires, pas sur les nôtres

La commission Charbonneau l'a démontré: les syndicats sont corrompus!

Les syndiqués sont riches; notre monde est pauvre!

Quizz de départ

1. **Un syndicat, c’est …**

- (*Wikipedia*) Un **syndicat** est une **association de personnes** qui a pour but de **défendre les intérêts professionnels et économiques de ses membres** (employés, ouvriers, cadres, patrons, professions libérales). *(Larousse)* : Groupement constitué pour la défense d'intérêts professionnels ou catégoriels communs : Syndicat ouvrier, patronal. Syndicat national de l'édition.
  - Un syndicat est aux travailleur.euses comme un groupe communautaire à ses membres. Il est démocratique (avec toutes les nuances qu’il faut), repose sur une vie associative (avec toutes les nuances qu’il faut), défend les intérêts de ses membres (tel qu’il les perçoit), est structuré (avec du pouvoir délégué à des paliers divers) …

Quelques pistes de réponses au quizz…

2. Nommez quelques syndicats qui se trouvent au Québec en 2017 ?

- Parmi ceux-ci, y en-t-ils qui se trouvent également au ROC?
- Aux États-Unis

- Également au ROC? : SCFP, Unifor, AFPC, Métallos, TUAC…
- Également aux Etats-Unis : TUAC, Métallos, SIEB, Teamster…

- Distinction entre un **syndicat** et une **centrale syndicale**

un groupe de base… un regroupement

- **Affiliation nationale …….. et internationale**
- **CTC; AFL-CIO CSI (FISL-FMT-CMT)**

3. Quel est le pourcentage des travailleurs.euses au Québec qui sont syndiqués

- Ce taux, est-il plus ou moins élevé que dans le ROC / Qu'aux États-Unis ?
- Est-il plus ou moins élevé qu'en 1970 ?

Québec 36,3 % (2013) **Canada 26,4 %** (2014) **E-U 10,7%** (2014)

4. D'après la loi, l'action syndicale, est-elle limitée au milieu du travail, surtout concentrée au milieu du travail et/ou presqu'exclusivement réalisée à l'extérieur du milieu du travail ?

Tout syndicat intervient pour défendre les intérêts / droits des membres en milieu du travail. Quant à d'autres dimensions de son action, en principe, ce sont les membres qui en déterminent la portée… Mais…

5. Y a-t-il des groupes communautaires syndiqués dans l'Outaouais ? Et si oui, lesquels ?

Gîte-Ami (CSN);
Maison Réalité (CSN);
Centre 7/24 (CSN);
Développement et Paix (CSN);
Accueil Parrainage Outaouais (CSN);
Mon Chez Nous (CSQ, 1e contrat)
Association des neuro-traumatisées de l'Outaouais (CSN, 1e contrat);

Affiliation syndicale au Québec 2016

(avant le maraudage actuel*)

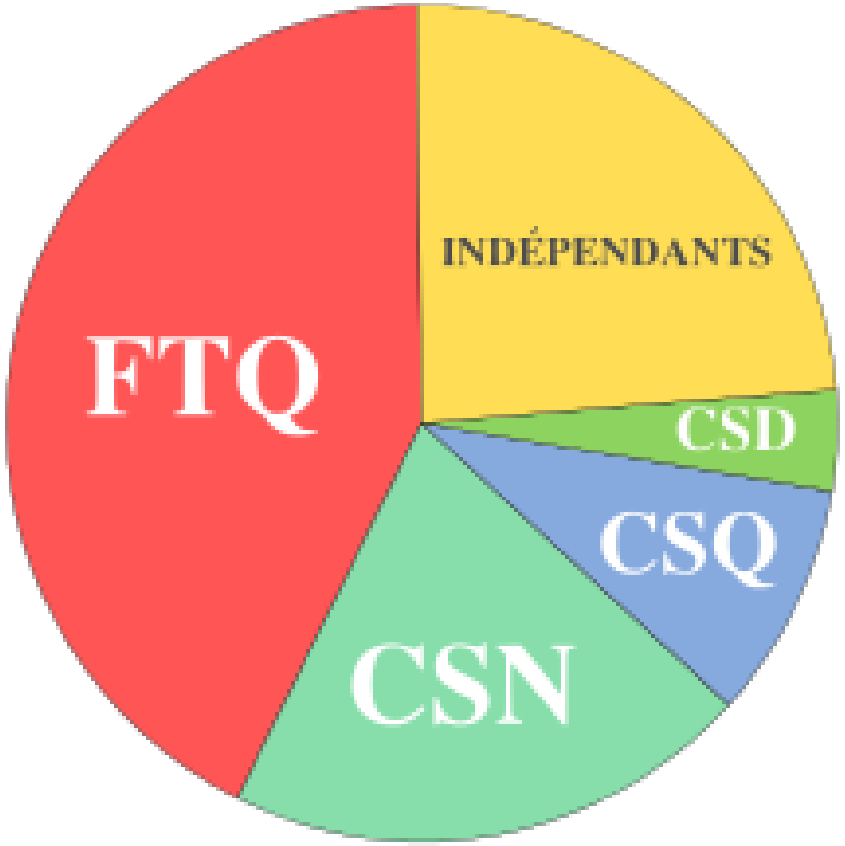

Affiliation syndicale au Québec 2016

(avant le maraudage actuel*)

FTQ – Fédération des travailleur.euses du Québec.

- affiliée au **Congrès du travail du Canada** (affilié au CIS).
- La plupart des syndicats affiliés à la FTQ sont également membres d'autres syndicats canadiens ou internationaux (américain) –ex: les Métalllos, les Débardeurs, le SCFP, Unifor, AFPC
- 600 000 membres au Québec ou **44%** des travailleurs syn. québécois
- Organisation régionale: Conseil régional (inscription non-obligatoire)

Confédération des syndicats nationaux (CSN)

- Membre de la Confédération syndicale internationale
- Chaque syndicat membre de la CSN est indépendant et autonome
- 325. 000 membres -**21%** des travailleurs syn. québécois
- Organisation régionale: Conseil central (inscription obligatoire)

Centrale des syndicats du Québec - CSQ

- Autrefois le Centrale de l'enseignement du Québec
- 126, 500 membres **– 9,2 %** des travailleurs syn. québécois

CSD – Centrale des syndicats démocratiques.

- Un groupe qui s'est scindé de la CSN dans les années 80 sur une question de tactiques.
- Un centrale dont les syndicats se trouvent uniquement dans le secteur privé et particulièrement dans l'est du Québec.

Les indépendants

- Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (**FIQ**)
- L'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé (**APTS**)
- Syndicat de la fonction publique du Québec (**SFPQ**)
- Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec (**SPGQ**)

* Maraudage

En droit du travail au Québec, le **maraudage** désigne l'action d'un syndicat qui tente de ravir à une autre organisation syndicale le droit de représenter les travailleurs d'une entreprise donnée. Habituellement, la période de maraudage est très circonscrite

Exceptionnellement et actuellement, les lois 10 (abolition des agences) et 30 (réorganisation syndicale) ont complètement bouleversé le réseau de la santé au Québec. Avant la Loi 30, chaque CSSS avait ses propres syndicats (CLSC, hôpital, CHSLD) – dorénavant, les nouveaux CISSS doivent se doter de mégastructures syndicales régionales qui rendront désuète toute l'organisation syndicale qui existait auparavant…

Donc, dans ce contexte de méga-réorganisation structurelles, les centrales et les syndicats (FTQ, CSN, CSQ) sont **actuellement** engagées dans une campagne de maraudage agressive et vicieuse pour garder leurs membres actuels ou pour convaincre les membres d'autres allégeance syndicale de se joindre à eux.

Ce n'est pas beau!

Le néolibéralisme
et son impact sur les syndicats

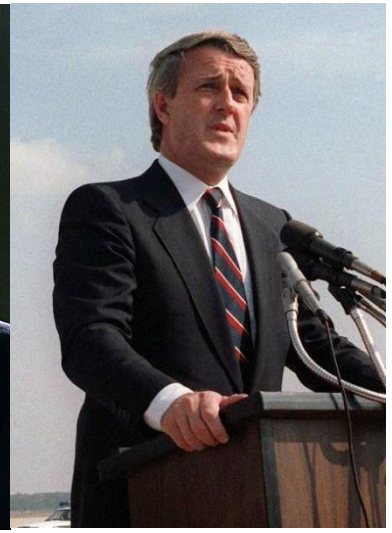

… à partir de la fin des années 70, les années 80, les années 90, les années 2000…

À la TROVEPO, nous avons souvent parlé du néolibéralisme et de son impact sur notre travail et sur les personnes avec qui nous travaillons.

Le néolibéralisme se caractérise par :

•une **limitation du rôle de l'État** en matière ~~économique~~, sociale et juridique (d'où la dérégulation, la déréglementation, les compressions dans les services publics et les programmes sociaux)
• le renvoi des responsabilités à des **acteurs autres que le pouvoir public** (la privatisation) ;
•l'ouverture de nouveaux domaines d'activité à la **loi du marché** (Donc de la privatisation. De la santé. De l'éducation)

L'impact du néolibéralisme :

•accroissement des **inégalités sociales** et de la **précarité**
•**réduction de la souveraineté** nationale;
•frein au **développement économique** des pays les plus pauvres;
•transformation de l'être humain en **marchandise**...

Avec remerciements paresseux à Wikipédia…
Ce texte a été légèrement remanié

Regardez l'impact de la mondialisation sur le monde du travail, parce que, durant les 40 ans du néolibéralisme, notre monde a changé

- Les **nouvelles technologies** – un impact énorme sur l'organisation du travail et sur la nature du travail elle-même….

- **Affaiblissement du pouvoir de l'État** (bien sur par la déréglementation et la privatisation, mais également par la réduction de la souveraineté nationale (les États ne peuvent plus agir…) occasionnée par la signature de plusieurs ententes du libre-échange:
    - ALÉ (1987)
    - ALENA (1994)
    - Canada-Union européenne : Accord économique et commercial global (AECG-2013) ?? Son avenir??

… et des choses connexes (AGCS, 1994).

À la suite de 40 ans du néolibéralisme

le monde des travailleur.es syndiqué.es a-t-il changé ?

L'évolution du syndicalisme au Canada depuis l'arrivée du néolibéralisme

Graphique 1 Taux de syndicalisation des employés âgés de 17 à 64 ans, 1981 à 2012

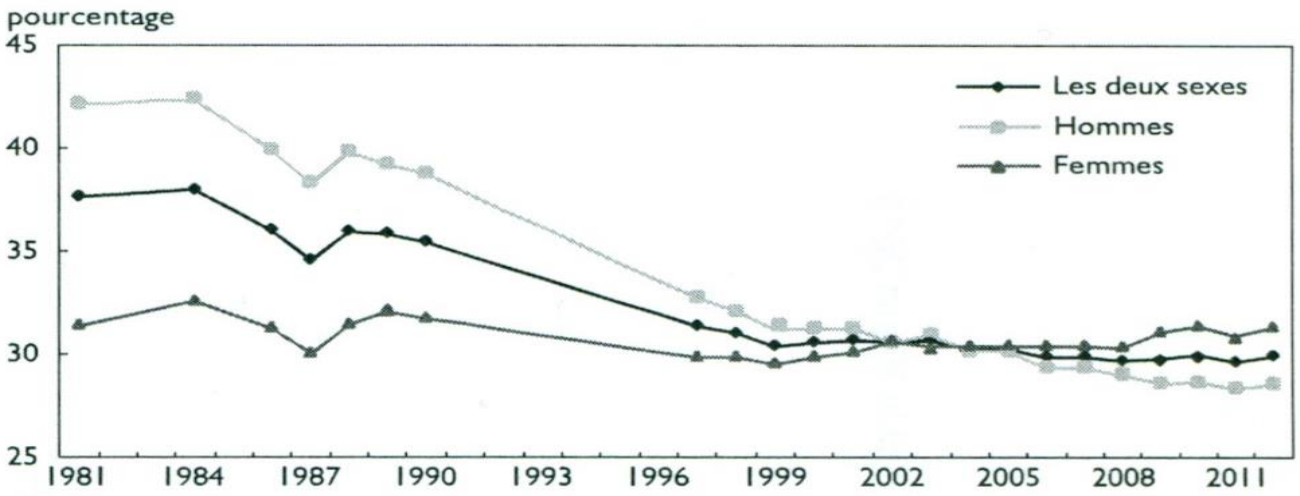

Note : Les années qui ne sont pas marquées d'un signe représentent la tendance d'une année d'enquête à l'autre.

Sources : Statistique Canada, Enquête sur la population active, 1997 à 2012; Enquête sur l'activité, 1986 à 1990; Enquête sur l'adhésion syndicale, 1984; Enquête sur les antécédents de travail, 1981.

Pourcentage des travailleurs syndiqués	Québec Canada	39,9 % (2012) 31,5 % (2012)

Taux de syndicalisation au Canada et aux États-Unis (en pourcentage)

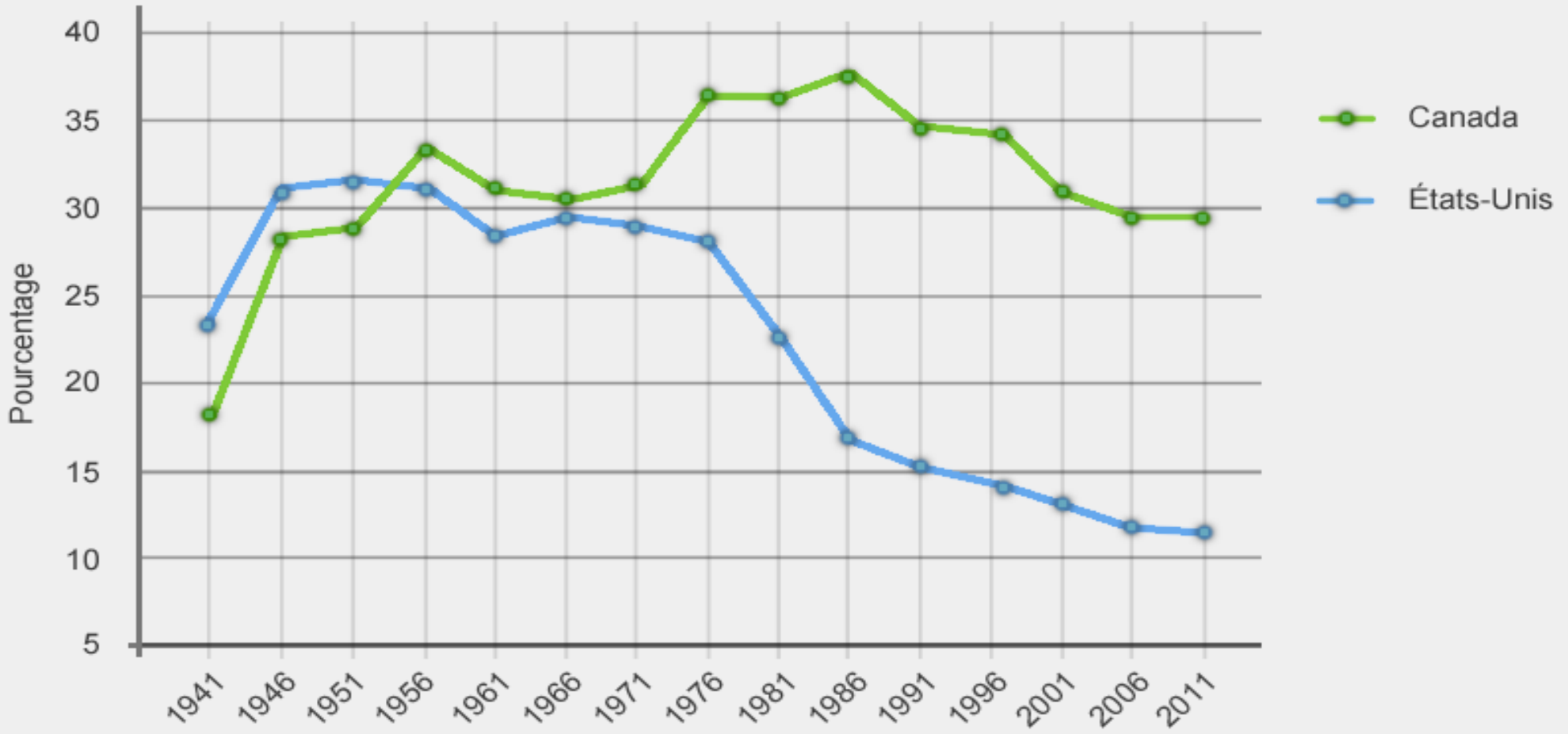

Source : Jacques Rouillard, « Les déboires du syndicalisme nord-américain (1941-2004). Pourquoi le mouvement syndical canadien se tire-t-il mieux d'affaires que celui des États-Unis ? », *Bulletin du Regroupement des chercheurs et chercheures en histoire des travailleurs et travailleuses du Québec*, vol. 30, n° 1, printemps 2004, mis à jour par Jacques Rouillard.

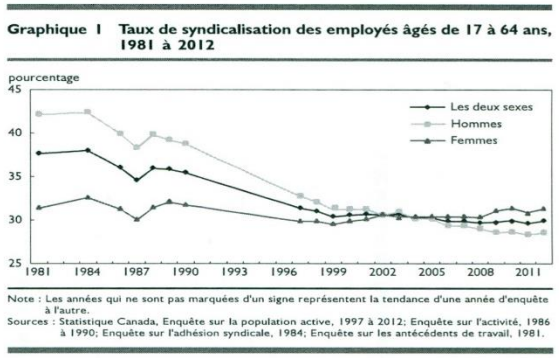

Pourquoi le taux de syndicalisation est-il en chute libre?

- Les **ententes du libre-échange** ont tué l'économie nationale, largement composée d'industries à fort taux de syndicalisation (manufacturières –auto, vêtements, transformation alimentaire…) / Les nouvelles industries (services, NTIC,) le sont beaucoup moins.

- La **nature de l'emploi** a dramatiquement changé: aujourd'hui l'emploi est largement **atypique** (à temps partiel, à contrat, travailleurs autonomes, travail précaire, etc.) et celui-ci est difficilement syndicable…

  - L'écart entre le Canada et les E-U s'explique par la présence encore au Canada d'une **fonction publique** relativement "forte" et par l'absence au Canada de régions comme les **"sun belt states"** aux E-U (fortement antisyndicales)….

Heures perdues à cause des grèves et lockouts 1976 – 2011 (Canada)

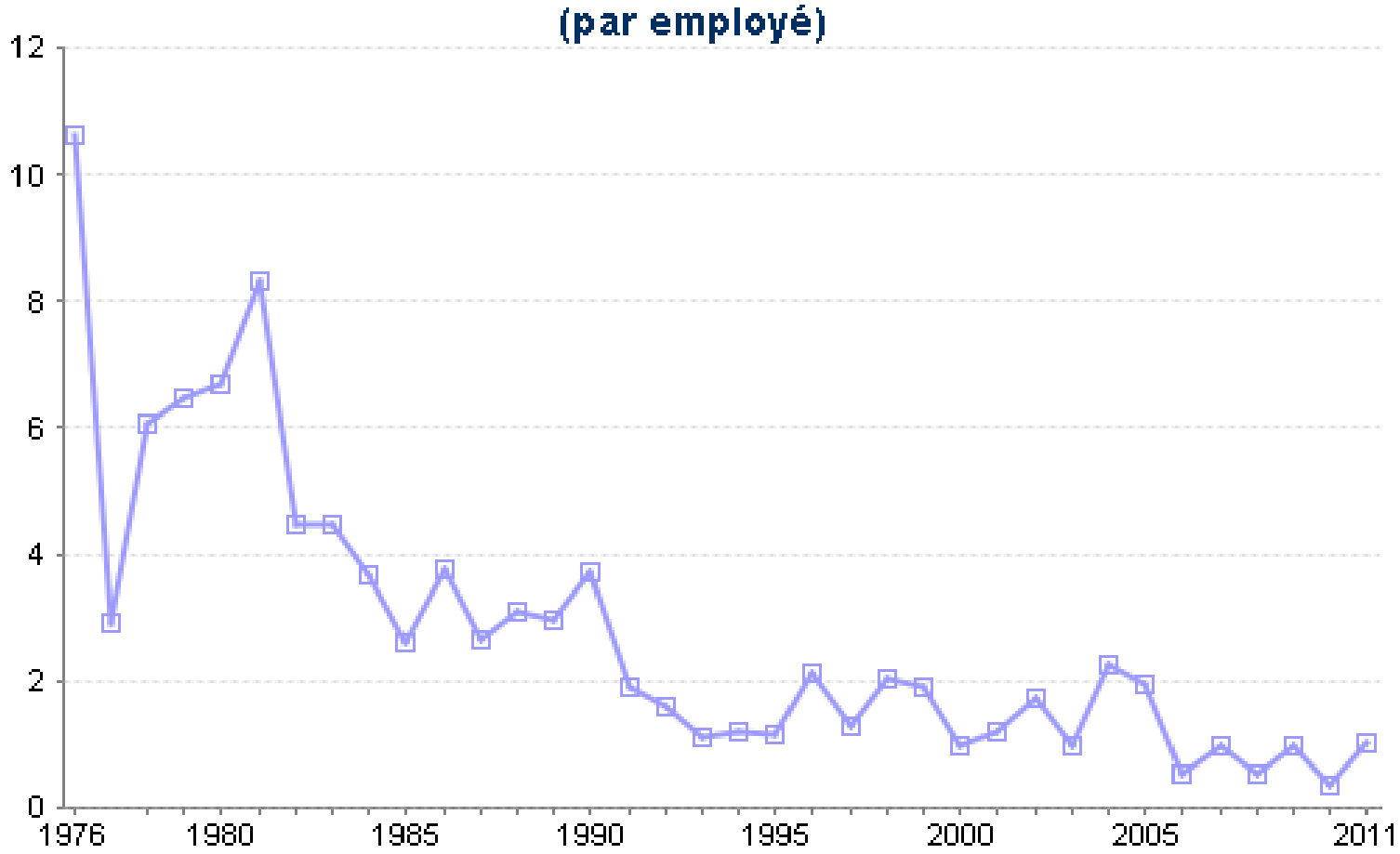

Statistique Canada. *Revue chronologique de la population active 2011* (tableau 221). Ottawa : Statistique Canada, 2012 (nº. de cat. 71F0004XCB).

Pourquoi si peu de confrontation syndicale?

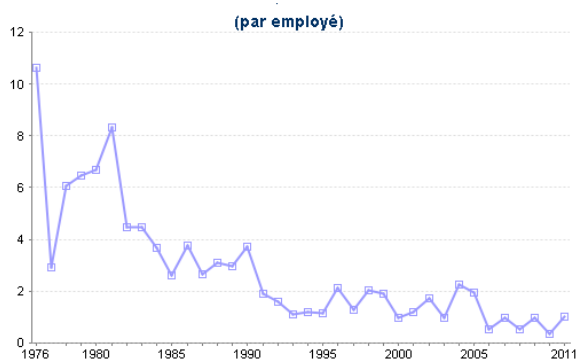

Pourquoi si peu de « confrontation » communautaire?

- Il y a certes un parallèle à faire entre les deux milieux…
- Une certaine perte de la « culture de mobilisation »

La peur

- Perte d'emploi, relocalisation du travail, fermetures d'usine (mondialisation)
- Qu'est-ce que ça donne? (négociation à rabais, négociation des concessions, perception d'une baisse de pouvoir syndical…)
- Réorganisation des milieux du travail
- Stratégies patronales d'intimidation et de peur

Le partenariat…

- Instauration de nouveaux modèles sociaux, axés sur la concertation et qui s'éloignent de la confrontation (stratégie de grève)

Conflits de travail réglés par une loi spéciale

(depuis les ententes du libre-échanges)

Depuis 1982, les gouvernements fédéral et provinciaux ont adopté **213 lois** spéciales qui restreignent, suspendent ou abrogent le droit des syndicats de négocier une convention collective.

Québec : entre 1972-1983, les gouvernements Bourassa- Levesque légifèrent la fin de quatre (**4) conflits dans le secteur public ;** en 1986, on adopte la **Loi sur les services essentiels**, invoquée en 1989 et 1999 (infirmières); en 2010, le conflit dans le secteur public est réglé par **un décret**; en 2012, la **Loi 78 est adoptée lors du printemps érable.**

Ottawa : Des lois spéciales ont été adoptée **4 fois** par le gouvernement Mulroney (1986-91), **5 fois** par le gouvernement libéral de Jean Chrétien (1994-99) et **6 fois** par le gouvernement Harper (depuis 2007). Les conflits ont touché le transport du blé, les ports, Postes Canada (plusieurs fois), Air Canada, Via Rail…

La petite histoire des relations syndicale / populaire (communautaire)

Solidarité populaire Québec (1979 à 1996)

- Une coalition nationale permanente intersyndicale et populaire/communautaire;
- Financé largement par le milieu syndical (25 000$ / par grande centrale / par an);
- Un carrefour **d'analyse** et d'action.

- La Coalition s'est effritée lorsque les deux délégué.es de SPQ (Françoise David et François Saillant) ont claqué la porte au *Sommet socio-économique de 1996*, alors que les délégué.es syndicaux ont choisi d'y rester.
  - **L'enjeu:** une différence dans les tactiques utilisées par le milieu syndical et le milieu communautaire pour faire avancer leurs intérêts.
  - **À noter:** jusqu'alors les deux milieux cohabitaient au sein d'une même coalition…

Réseau de vigilance

Avec l'arrivée au pouvoir des Libéraux de Jean Charest (2004), les syndicats et le communautaire se sont encore concertés, partout au Québec, pour résister au projet de **réingénierie de l'Etat** (et/ou pour préparer la négociation du secteur public de 2005/2006…).

- Naissance des **Réseaux de vigilance** (ou, à Montréal, la coalition *J'ai jamais vote pour ça*)
  - Au bout de quelque temps, et à partir de 2007, la majorité des Réseau de vigilance n'existaient plus…
  - À l'automne 2009, suite à l'annonce du gouvernement libéral de l'époque d'intensifier le recours à la tarification des services publics et à l'austérité budgétaire (et/ou peu de temps avant l'amorce des négociations du secteur public de 2010), une nouvelle initiative de coaliser les milieux syndicaux et communautaire s'est enclenchée…

Coalition de la main rouge / Refusons l'austérité

La **Coalition de la main rouge (Coalition oppose à la tarification et à la privatisation des services publics) existe depuis 2009**

- Soutenue principalement par les regroupements et groupes de base issus du communautaire "militant" (FRAPRU, MÉPACQ, Table des 27)
  - et du syndical "militant" (CCSNMontréal) et FAE
  - Aucune des grandes centrales y siègent (CSN, FTQ, CSN).
- Proposent et réalisent des actions inspirées par une philosophie d' "action directe" et par la "gradation des moyens de pression".

De leur côté, les grandes centrales – qui avaient évidemment les mêmes préoccupations contre l'austérité néolibérale, mais qui ne partageaient pas la philosophie d'action directe - ont fondé la coalition (parallèle) *Refusons l'austérité*.

Malgré plusieurs tentatives de rapprocher les deux initiatives, *Refusons l'austérité* et la *Coalition de la main rouge* n'ont jamais trouvé un terrain d'entente.

Et le Réseau vigilance Outaouais (RVO) dans tout ça?

- Une très large partie du problème vécu au Réseau Vigilance Outaouais provient directement des enjeux subjacents à la “chicane idéologique” nationale.
    - Le RVO a été membre de la Coalition de la main rouge…

      … mais la majorité de ses membres (dont le CCSNO, FTQ, SFPQ) se sentait davantage liée par les campagnes de *Refusons l’austérité*.
    - La lettre de l’ADDS a dénoncé le fait que le RVO a pris la décision de se mobiliser pour une action de la Coalition main rouge…

      … alors que plusieurs des membres (syndicaux) se sont uniquement mobilises pour une mobilisation subséquente de *Refusons l’austérité*.
    - La lettre de l’ADDS a dénoncé le fait que le RVO ne semblait pas vouloir s’engager dans des actions directes (ou plus justement dans les actions qui s’inspiraient d’une logique de gradation des moyens de pression…)

      … alors que celles-ci ne reflètent pas la pratique de plusieurs membres du RVO (syndicaux et communautaires)

Conclusions

(pour les fins de la discussion)

1. Un mouvement de transformation social québécois, peut-il se priver d'un apport syndical en 2017? /

   ou dit autrement

   Peut-on se permettre le luxe d'avoir deux mouvements parallèles mais idéologiquement semblables, de transformation sociale en 2017 ?

2. Voyez-vous la pertinence en 2017 que le milieu communautaire (et plus spécifiquement la TROVEPO) se lie au mouvement syndical?
   1. Voyez-vous une (certaine) convergence des intérêts?
   2. Voyez-vous une (certaine) complicité ?
   3. Voyez-vous des enjeux, défis communs (vie associative, militantisme, formation, etc.)
   4. Le "syndical", est-il de l'institutionnel comme un autre? Comme le CISSS, Centraide…

3. Si oui, un tel liaison, qu'est-ce que cela donne à la TROVEPO (et à ses membres) ?